

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 19 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 13

ABSENTS AVEC POUVOIR : 2

ABSENTS EXCUSES : /

ABSENTS : /

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

1. A approuvé le compte de gestion 2014 conforme à la comptabilité communale
2. A approuvé le budget primitif 2015 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : 524 225 € en fonctionnement et 206 998 € en investissement
3. A désigné six représentants pour siéger au sein du bureau de l'Association Foncière de Remembrement
4. A adopté le vœu pour le maintien d'une classe pour la prochaine rentrée scolaire
5. A sollicité une demande de subvention auprès de l'Etat pour l'achat d'une urne
6. A pris connaissance d'une lettre adressée par les Délégués de Parents d'Elèves concernant de déplacement des ordinateurs.

**Le Maire,
Monique REY**